



PRÉFET DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 27 juin 2025

Interdiction des rassemblements festifs non autorisés (rave parties, free parties, teknivals) et du transport de matériel de sonorisation dans le département de la Loire.

Tout rassemblement de type rave party, free party et teknival sur l'ensemble du département est interdit **du vendredi 27 juin 2025 à 18h00 au lundi 30 juin 2025 à 18h00**.

Cette mesure vise à prévenir les troubles à l'ordre public, les nuisances sonores, les risques sanitaires et les atteintes à l'environnement souvent associés à ce type d'événements non déclarés.

Parallèlement à cette interdiction de rassemblement, le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour de telles manifestations est également prohibé durant la même période.

Le préfet de la Loire rappelle que toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R 211-27 du Code de la sécurité intérieure. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires, et le matériel incriminé pourra être saisi en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire.

RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS DU WEEK-END DERNIER

Un rassemblement musical interdit, de type rave ou free party, a été organisé le samedi 21 juin 2025 sur un champ isolé de la commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. Ce rassemblement a regroupé environ 600 personnes.

Alexandre Rochatte, préfet de la Loire, a condamné fermement la tenue de cet événement qui était non déclarée et non autorisée.

Bilan des opérations des forces de gendarmerie :

Le groupement de la Loire a déployé un important dispositif de sécurisation, avec 150 militaires mobilisés sur l'ensemble du week-end, appuyés par des équipes cynophiles et un hélicoptère. Des contrôles rigoureux des personnes et des véhicules ont été menés, aboutissant à :

- 54 amendes forfaitaires délictuelles pour usage de #stupéfiants ;
- 15 amendes forfaitaires délictuelles pour port d'arme ;
- 13 conduites sous l'influence de stupéfiants ;
- 21 infractions au code de la route ;

Contact presse :

Cabinet du préfet

Service Départemental de la Communication Interministérielle

04 77 48 48 06

pref-communication@loire.gouv.fr

- 108 infractions à l'arrêté municipal d'interdiction de stationnement ;
- 5 cas de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Les forces de gendarmerie ont également interpellé 4 individus et procédé à la saisie de deux véhicules ainsi que d'un groupe électrogène.

Les sapeurs-pompiers du SDIS de la Loire ont été mobilisés dans le cadre d'actions de prévention et pour intervenir en cas d'urgence sur le site.

Le préfet de la Loire s'est rendu sur les lieux de l'événement lundi 23 juin afin d'apporter son soutien à Nicole Girodon, maire de la commune, aux agriculteurs concernés, et de saluer l'ensemble des services mobilisés



Contact presse :
Cabinet du préfet
Service Départemental de la Communication Interministérielle
04 77 48 48 06
pref-communication@loire.gouv.fr

Contact presse :

Cabinet du préfet

Service Départemental de la Communication Interministérielle

04 77 48 48 06

pref-communication@loire.gouv.fr



Contact presse :
Cabinet du préfet
Service Départemental de la Communication Interministérielle
04 77 48 48 06
pref-communication@loire.gouv.fr

Contact presse :

Cabinet du préfet

Service Départemental de la Communication Interministérielle

04 77 48 48 06

pref-communication@loire.gouv.fr